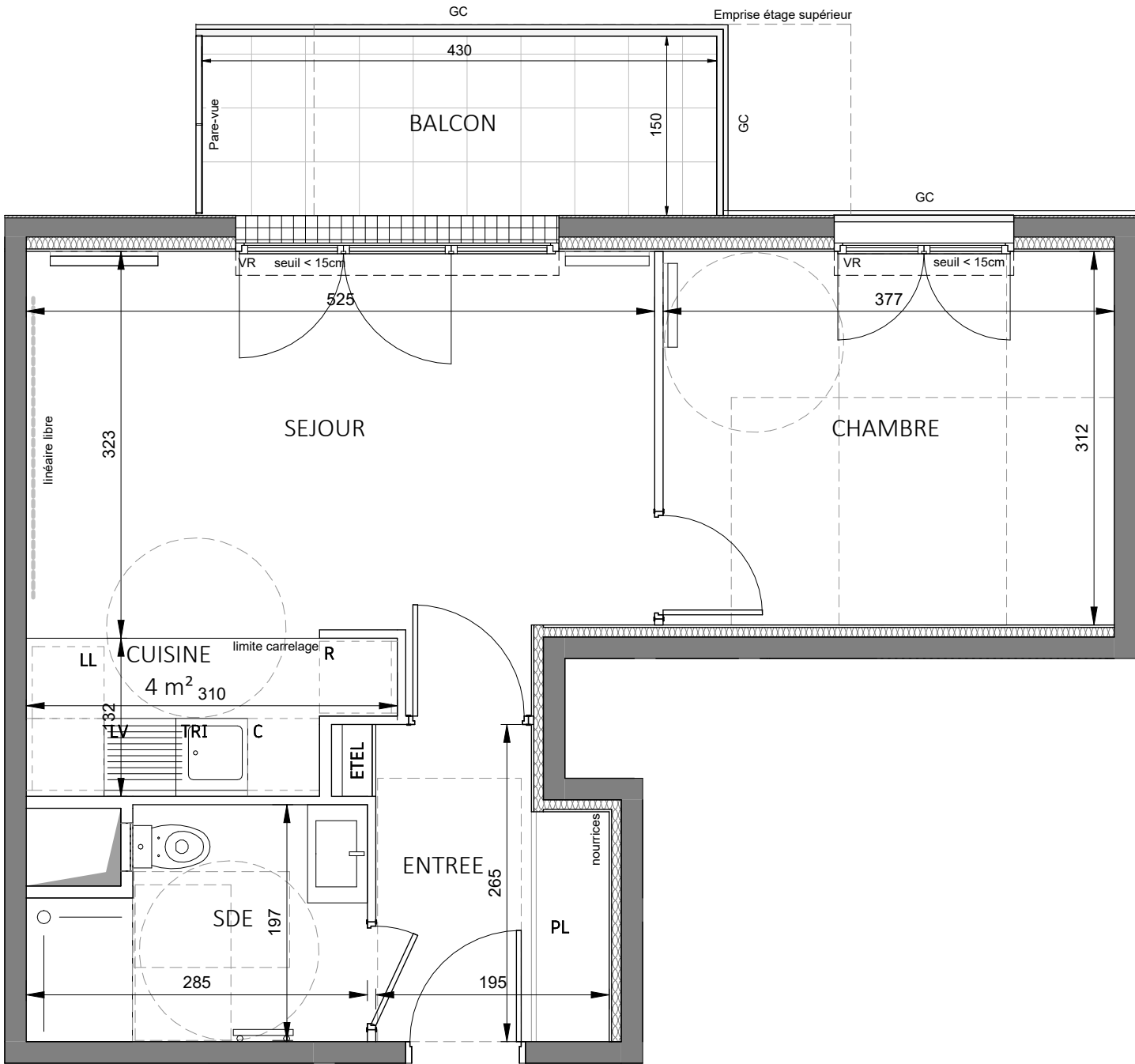
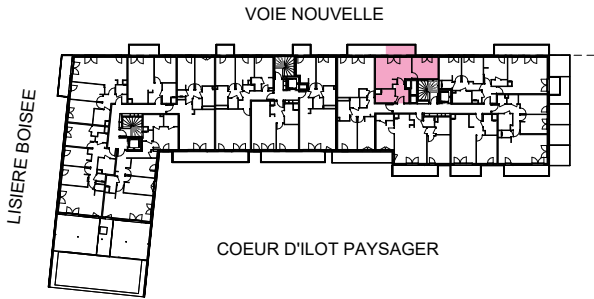




N° A206



HALL A
APPARTEMENT DE 2 PIECES
n°A206 au 2ème étage

ENTREE	4.69 m²
SEJOUR / CUISINE	21.14 m²
CHAMBRE	11.76 m²
SALLE D'EAU	4.95 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	42.54 m²

BALCON	6.45 m²
SURFACE TOTALE ANNEXE	6.45 m²

SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	48.99 m²
------------------------------------	----------

LEGENDE

AP	allège pleine		sèche-serviette
GC	garde corps		radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du lgt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
LC	linéaire complémentaire	TRI	tri sélectif
		---	retombée de poutre

fenêtre	porte-fenêtre	fenêtre fixe
---------	---------------	--------------

Indice B	10/12/25
Echelle :	0 0.5 1.5 2.5 m

Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR	EVOLUTIF
-----	----------

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »